(Séance du mardi 31 août 2010)

(10_INT_412) Interpellation Marc-Olivier Buffat et consort au nom des groupes RAD et LIB - Caisse de pension, bistrot social : jusqu'à quand la ville de Lausanne pourra-t-elle appeler le Conseil d'Etat à sa rescousse ?

Développement

Dépôt : 24 août 2010

M. Marc-Olivier Buffat : — Manifestement, les élections au Conseil fédéral échauffent les esprits et s'invitent dans la politique cantonale, pas seulement pour le 22 septembre 2010, mais aussi peut-être dans la perspective des élections de 2011, puisqu'on sait déjà qu'une femme socialiste succédera à M. Leuenberger, une Suisse allemande ; mais peut-être un socialiste romand arrivera-t-il à succéder à Mme Calmy-Rey, suivez mon regard. De fait, on ne compte plus, de la part du chef du Département de la santé et de l'action sociale, les effets d'annonces et de communications diverses depuis une quinzaine de jours. Mais on y reviendra, rassurez-vous, la première, chronologiquement, concernant un communiqué de presse, ce matin, relatif à la prise en main par le canton de la problématique d'un serpent de mer lausannois dénommé le bistrot social. Intervention à notre avis intempestive — on sait bien que bistrot, en russe, veut dire « vite », mais on a confondu sans doute vitesse et précipitation dans ce dossier qui, à notre avis, pose d'évidents problèmes d'autonomie communale, voire de collégialité au sein de la municipalité ou du Conseil d'Etat.

Qu'on en juge : alors que la Municipalité lausannoise, péniblement, adopte en mai 2010, c'est-à-dire il y a moins de trois mois, un préavis complet sur la politique communale en matière de toxicomanie, on apprend subitement que l'élément central de ce préavis, soit le bistrot social, sera désormais traité en collaboration ou directement avec le Département de la santé et de l'action sociale via un mandat confié à la Fondation des Oliviers. Est-ce à dire que la Municipalité lausannoise n'est pas capable me mener seule ce type de projet ? Est-ce à dire que le municipal en charge de ce dossier, annoncé déjà non représenté aux prochaines élections municipales, est désavoué une nouvelle fois par ses pairs ? On apprend par la même occasion que ce projet ne s'inscrirait pas forcément à César Roux, pourtant dans un immeuble que les contribuables lausannois ont payé au prix fort, il y a cinq ans déjà. Dès lors, nous nous permettons de poser au Conseil d'Etat les questions suivantes.

1. S'agit-il d'une décision et d'une volonté politique collégiale du Conseil d'Etat ou de l'intervention du seul responsable du DSAS ?
2. Le Conseil d'Etat confirme-t-il qu'il s'engagera dans le cadre du projet de bistrot social lausannois et peut-il préciser la forme de son engagement ?
3. S'il confirme son engagement, comment le Conseil d'Etat justifie-t-il celui-ci, alors même que les Lausannois ont refusé un tel projet (local d'injection et bistrot social) en juin 2008 ?
4. Quelles sont les limites que se fixe le Conseil d'Etat dans son engagement local en matière de toxicomanie ? Pourrait-il par exemple répondre à de mêmes sollicitations provenant d'autres communes ? Pourrait-il participer à l'achat de bâtiments destinés à accueillir des dispositifs prévus par les autorités locales ?
5. A combien se montent aujourd'hui les engagements financiers du canton en faveur d'infrastructures et de biens collectifs lausannois ?

Nous remercions le Conseil d'Etat pour ses réponses.

L'interpellation est renvoyée au Conseil d'Etat qui y répondra dans un délai de trois mois.